

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°73-87 du 26 février 1973

portant nomination du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société "Industrie Dahoméenne des Textiles" (IDATEX) -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement, et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973, qui l'a complété ;  
VU le Décret n°71-127/CP/MEP du 5 juillet 1971, portant approbation des statuts de la Société "Industrie Dahoméenne des Textiles" (IDATEX) ;  
VU le Décret n°73-86 du 26 février 1973, portant nomination des représentants de l'Etat au Conseil d'Administration de la Société IDATEX ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommés respectivement Président et Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société "Industrie Dahoméenne des Textiles" (IDATEX) :

- PRESIDENT : Intendant Militaire Thomas LAHAMI, Ministre de l'Economie et des Finances ;  
VICE-PRESIDENT : Capitaine Mama DJOUGOU, Ministre du Développement Rural et de la Coopération ;

Article 2.-Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.-

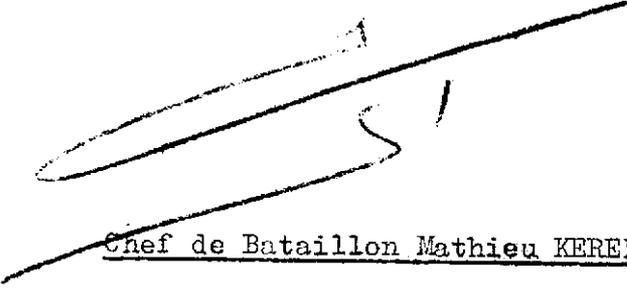
Fait à COTONOU, le 26 février 1973

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et  
des Finances,



Intendant Militaire Thomas LAHAMI



Chef de Bataillon Mathieu KERKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 -  
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc.-JORD 6 -  
DEP-DGAJL-Dtior.Stat.6 - Intéressés 2 -  
IDATEX 5 - DB-DC-CF-Solde 4 - Ch.Com.4  
Ministères 11 - Trésor 4 -